ARRETE TEMPORAIRE

portant réglementation de la circulation sur :
la route départementale 163
la commune de SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES

Référence : RS RD163
N° : T-C-2026-10-266

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4 ;

VU le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;

VU l'instruction interministérielle en vigueur sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie, signalisation temporaire ;

VU le règlement de voirie en vigueur du Département de Loire-Atlantique ;

VU les demandes d'avis formulées auprès des maires des communes de JUIGNE DES MOUTIERS, de SAINT JULIEN DE VOUVANTES, de SOUDAN et de LA CHAPELLE GLAIN le30 octobre 2026 ;

VU la demande d'avis formulée auprès du Préfet de Loire-Atlantique relatif au classement de la voie dans le réseau à grande circulation le 30 octobre 2026 ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer temporairement la circulation sur la route départementale 163 afin de procéder à l'aménagement des trottoirs Nord et des bordures pour la voie douce Sud.

ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation routière sera interdite sur la route départementale 163 classée RP2 entre les PR 18 + 80 et 18 + 685* sur le territoire de la commune de SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES.

du lundi 02 novembre 2026 au vendredi 13 novembre 2026

La restriction s'appliquera sur la section courante sur l'ensemble de la chaussée.

Toutefois l'accès sera autorisé pour les Services de secours, Riverains et Transports scolaires.

La restriction sera maintenue 24h/24.

ARTICLE 2

La circulation sera déviée dans les 2 sens par:
- Route départementale RD20
- Route départementale RD34

* Coordonnées GPS : RD163 de 47.645555,-1.251343 à 47.649306,-1.257129

La circulation pour les poids lourds sera déviée dans les 2 sens par :

- Route départementale RD878
- Route départementale RD771

ARTICLE 3

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par le CI SAINT-JULIEN DE SAINT JULIEN DE VOUVANTES de la Délégation Châteaubriant.

ARTICLE 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera affiché en mairie de la commune de SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

ARTICLE 6

Le Directeur général des services du Département de Loire-Atlantique,
Le Maire de la commune de SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES,
Le Commandant du groupement de gendarmerie de COB Chateaubriant,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NOZAY
Le30 octobre 2026
Pour le Président du Conseil Départemental,
Le chef de service aménagement

Stéphane LECONTE

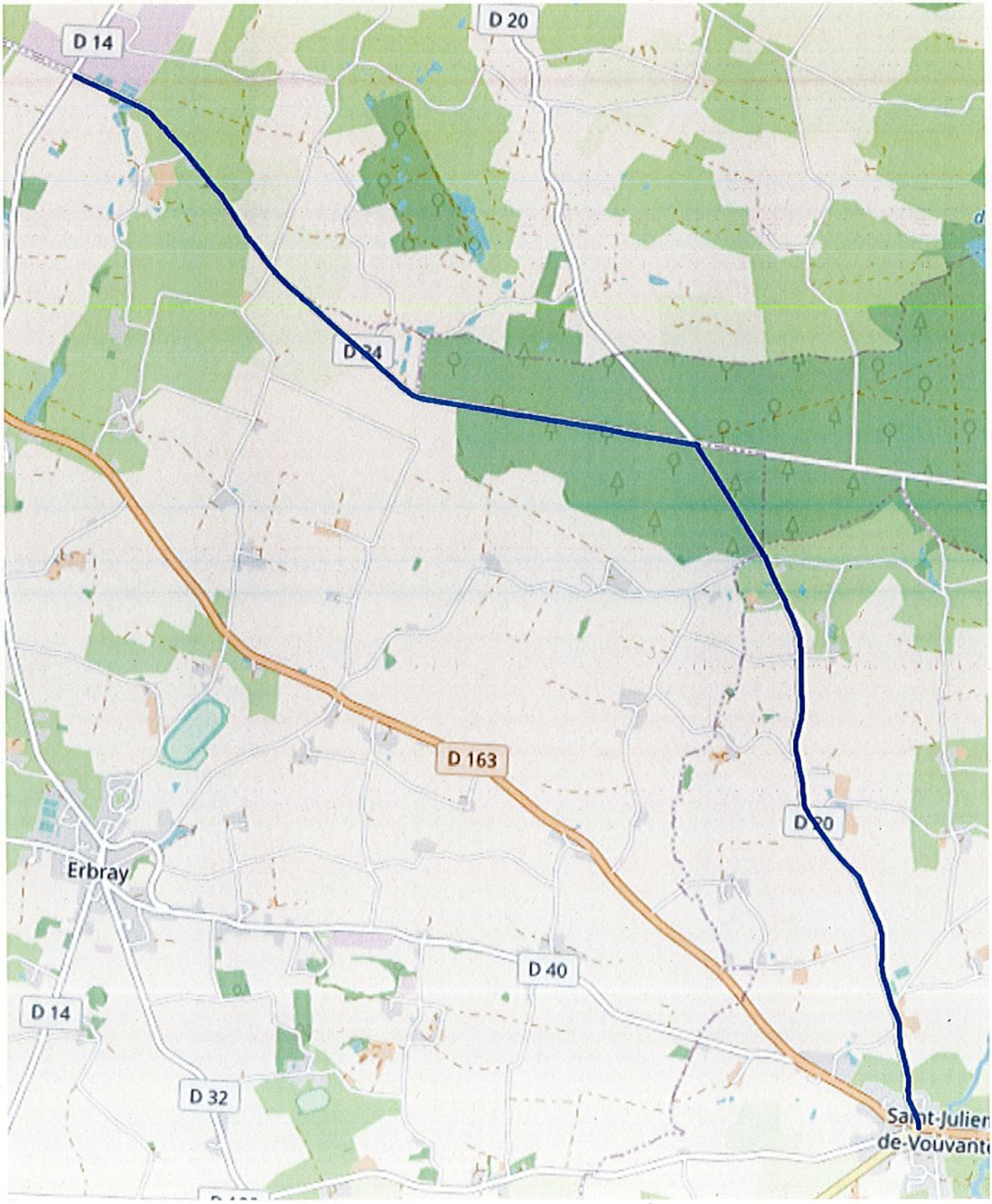
Annexe à l'arrêté de circulation T-C-2026-10-266
Plan de situation

Situation des travaux

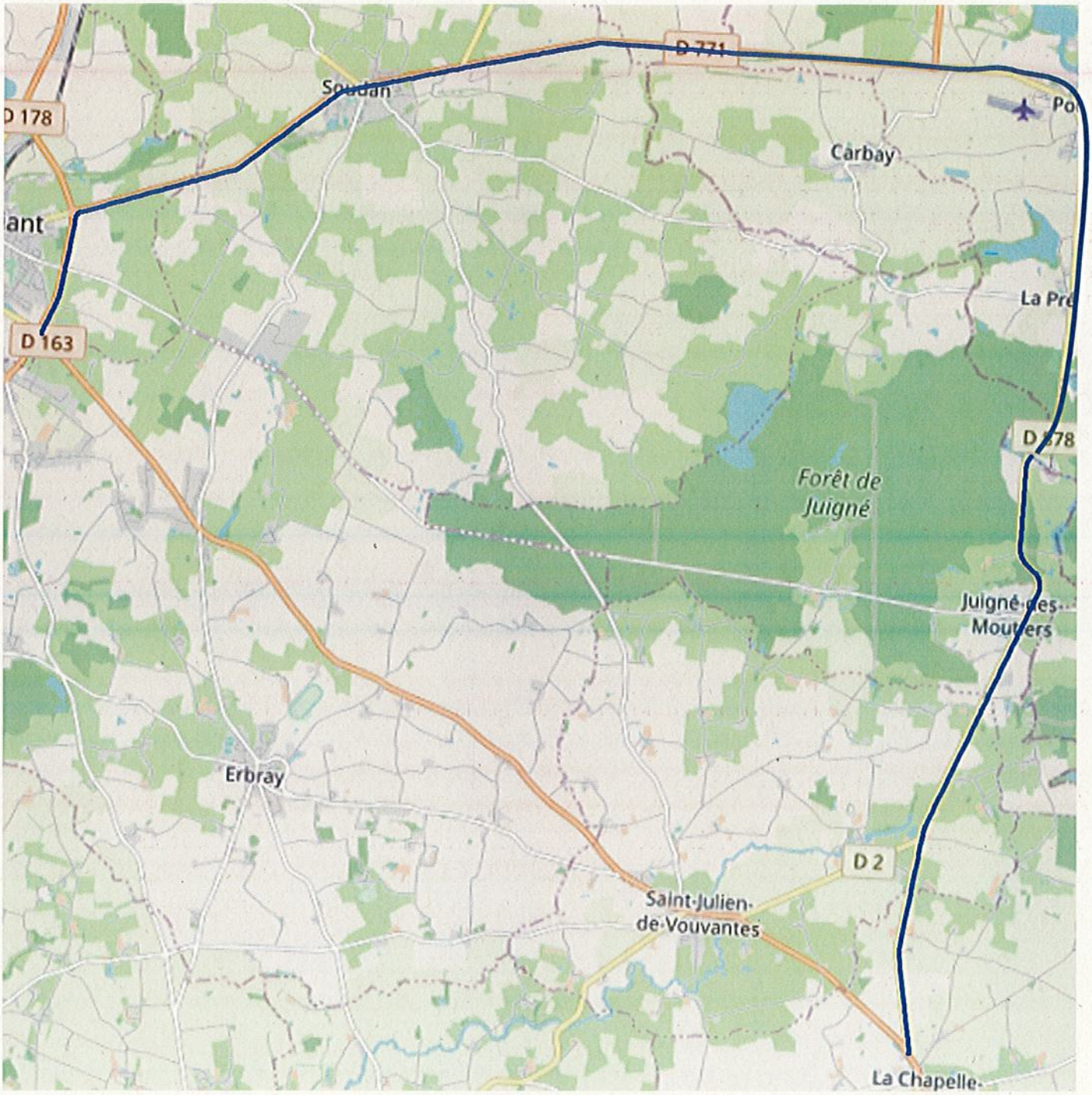


Déviation(s)

La circulation dans le sens sera déviée par:



La circulation pour les poids lourds sera déviée par:



T-C-2026-10-26 ACT 1928

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ■

Nom : Prénom :
Dénomination : HERVE TP Représenté par : William HERVE
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Route D'Ancenis
Code postal 4 4 6 7 0 Localité : Juigné-des-Moutiers Pays : FRANCE
Téléphone 0 6 8 0 1 3 2 0 4 5 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ___
Courriel : w.herve@hervegroupe.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ___
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° 163 Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : 18 +80m ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : 18 +685 ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue de Rolieu
Code postal 44670 Localité : St Julien de Vouvantes

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Aménagement du trottoir Nord + Bordures · Voie douce Sud
Date prévue de début des travaux : 19/10/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 125

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 125 Date de début de réglementation 19/10/2026
Restriction sur section courante ☒ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☒
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☒ nombre de voie(s) supprimée(s) 02

Interdiction de :

Circuler		Stationner		Dépasser	
Véhicules légers	☒	véhicules légers	☐	véhicules légers	☐
poids lourds	☒	poids lourds	☐	poids lourds	☐

Vitesse limitée à : ☐☐ km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

PL Châteaubriant ⟷ Angers : D771 ⟷ D775

PL Châteaubriant ⟷ La Chapelle Glain : D771 ⟷ D878

PL VL Châteaubriant ⟷ St Julien : D34 ⟷ D20

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☐ Une entreprise spécialité ☒

Nom : ... Prénom : ...

Dénomination : Département 44 Représenté par : Stéphane HOUSSAIS

Adresse Numéro : ... Extension : ... Nom de la voie : ...

Code postal ☐☐☐☐☐ Localité : ... Pays : ...

Téléphone 06 49 47 26 96 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐

Courriel : stephane.houssais@loire-atlantique.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 30 09 2026 à Suigné-Des-Moutiers

Nom : HERVE Prénom : William Qualité : Chef de Chantier

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire